

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
de Lille**Objet :**Référence :  
2026 / 4 / 7DESIGNATION D'UN  
REPRESENTANT DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
AU SYNDICAT MIXTE  
« NORD-PAS-DE-  
CALAIS  
NUMERIQUE » POUR  
LA COMPETENCE  
ESPACE  
NUMERIQUE DE  
TRAVAIL (ENT) DANS  
LES ECOLESDATE DE CONVOCATION  
13 Mai 2026DATE D'AFFICHAGE  
13 Mai 2026EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL : 23NOMBRE  
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 22

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie  
que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la porte de la  
Mairie le :**EXTRAIT DU  
DELIBERATIONS****REGISTRE AUX****du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG****L'an deux mil Vingt Six, le Vingt Mai à 18 heures 30 minutes,**

le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Présents :** MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DELBROUCQ Damien, DELECLUSE Léna, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GALLAND Guillaume, GARNIER Julia, HOTTELARD Fabienne, HUBAU Halima, LECOMTE Virginie, PAVY Stéphanie, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, RONDOUX Thierry, VANDAELE Jean-Christophe, WAQUET Antoine, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

**Absent(e)(s) excusé(e)(s) :**

M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric

**Absent(e)(s) :****A été nommée secrétaire :** Madame BULTEY Dominique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-33 qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024/1/1 en date du 12 février 2024 portant adhésion au groupement de commande du Syndicat Mixte « Nord-Pas-de-Calais Numérique » pour la compétence Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles ;

Vu le conseil municipal d'installation du 20 mars 2026 ;

Considérant que l'Environnement Numérique de Travail (ENT) est un service éducatif numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité, mis en œuvre par les collectivités territoriales en lien avec l'Education Nationale ;

Considérant la nécessité, suite au renouvellement du conseil municipal de la commune, de désigner un nouveau délégué, soit au comité syndical, soit au collège des communes désignant les représentants au comité syndical, conformément à l'article 8.1 « Composition du comité syndical », figurant dans les statuts du syndicat mixte ;

Il est proposé au conseil municipal :

- De désigner Madame Hélène RECLOUX, 2<sup>ème</sup> adjointe, comme déléguée au comité syndical et/ou au collège des communes désignant les représentants au comité syndical du syndicat mixte « Nord-Pas-de-Calais Numérique ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance

Bulbay



Le Maire,  
Pascal ZOUTE

*(Handwritten signature of Pascal Zoute)*